

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 20 NOVEMBRE 1911.

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que, le 18 septembre écoulé, le greffier de la Chambre a reçu de Son Honneur le juge Malouin et de Son Honneur le juge McCor-kill, deux des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à la Loi des élections fédérales contestées, un rapport concernant l'élection pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay.

Et le dit rapport est lu comme suit:—

ELECTION CONTESTEE DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY.

Canada,	}
Province de Québec,	
District de Chicoutimi,	
No 2465.	

Cour Supérieure.

LOI DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay, tenue le quatorzième jour d'octobre mil neuf cent huit, jour de la nomination, et le vingt-sixième jour d'octobre, même année, pour la votation à la dite élection.